DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 novembre 2019

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4106-2019.
Révision d'une partie de la décision D-2019-107 relative à l'achat de de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir.
Planification d'audience par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM en planification de l'audience des 25-26-27 novembre 2019 au présent dossier :

- **Preuves d'Énergir et des intervenants :** Il ne nous semble pas qu'il y ait lieu qu'une preuve soit logée au stade de la révision par l'un ou l'autre des participants (tout en convenant que la formation de révision puisse exceptionnellement en permettre une selon les circonstances). Plusieurs participants, dont Énergir et SÉ-AQLPA-GIRAM, ont déjà fait référence, dans leurs documents au présent dossier, à de la preuve ou à des procédures qui furent logées en première instance. Certaines parties d'entre elles ont même été, par ces participants, redéposées en révision ou référées au moyen d'hyperliens dans ces documents. De plus, il est toujours loisible à la Régie, d'office ou à la demande d'une partie, de référer à toute autre partie du dossier de première instance. Dans ce contexte, à ce stade, nous ne prévoyons donc ni interrogatoire ni contre-interrogatoire de quelque participant durant l'audience en révision.

- **Confidentialité :** À ce stade, il ne semble pas que des parties confidentielles du dossier de première instance aient à être redéposées en révision ni qu'il y ait lieu d'en traiter oralement à huis clos.

- **Argumentation :** Plaidoirie orale accompagnée du plan d'argumentation C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0002 déjà déposé.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).